

## **Préavis du Comité de direction No. 2016/11**

### **Budget 2017**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, modifiées par celles du 27 mai 1957, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2017 de l'ASIJ.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des Institutions et relations extérieures.

Le budget 2017 va dans la continuité des projets menés par l'ASIJ et des constructions qui seront achevées fin 2016 pour Mézières et dans l'année 2017 pour Servion. Comme planifié, ces constructions pèsent dans les comptes de l'ASIJ et expliquent l'augmentation des charges du budget qui vous est soumis. Il est à noter que les taux d'intérêt actuels, sont très favorables à l'ASIJ. Les économies dans les transports, avec l'externalisation de ceux-ci, limitent l'impact des charges liées aux nouvelles constructions.

Le responsable administratif mis au budget 2016 a été engagé à un taux d'activité de 90%. Il a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Après étude de la charge de travail, il a été décidé de ne pas engager de secrétaire pour l'administration. La secrétaire du CD consacra une partie de son activité pour épauler M. Deprez.

Ci-dessous, nous portons à votre connaissance les principaux postes nécessitant des informations complémentaires :

#### 1. Administration

101 Autorités :

101.3001.00 Les heures du Comité de Direction diminuent pour cette année de transition et de passation des charges avec le responsable administratif.

103 Conseil d'établissement :

Le budget a été fait sur la base d'un Conseil composé d'un président, d'une secrétaire et de 11 membres à raison de quatre rencontres annuelles.

110 Administration :

110.3092.00, Bien qu'il ne soit pas prévu de recherche spécifique de personnel, il a été mis une réserve de CHF 6000.00 à ce poste.

110.3170.00, Frais de réception et de manifestation.

Les frais liés à l'inauguration de l'extension de Mézières, CHF 2000.00 sont reportés dans le budget 2017, car la cérémonie se déroulera en février 2017. Ceux pour le collège de Servion ont été prévus pour CHF 3000.00.

150 Bibliothèque de Savigny

La bibliothécaire devient employée de l'ASIJ et son salaire est remboursé par le Canton. Les bibliothèques scolaires de Savigny et de Mézières ne forment en réalité qu'une bibliothèque sur deux sites

# **ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT**

**Siège : 1083 Mézières**

151 Bibliothèque de Mézières :

Le canton remboursera à l'ASIJ les salaires de la bibliothécaire et de son assistante. De même, il prend en charge les livres lors de la mise en service de la bibliothèque, ce qui limite les frais pour cette première année de fonctionnement

## 2. Finances

230 Amortissements :

Les charges doublent avec les amortissements des constructions de Mézières et Servion.

## 3. Domaines et Bâtiments

350 Bâtiment du Raffort :

350.3124.00, le chauffage a désormais son propre compte, 354 « Centrale de chauffe ».

350.3141.00 : ce poste se voit diminué des frais liés au chauffage. Ceux-ci sont au budget pour un montant de CHF 104'000.00.

Les charges pour les nettoyages augmentent légèrement avec l'ouverture des nouveaux locaux.

350.3162.00: Le droit de superficie passe de CHF 40'000.00 à CHF 50'000.00 selon la convention avec la commune de Mézières

351.3522.11 : En vue de l'ouverture du collège des Goilles à Servion, la fermeture de cinq classes a été prise en compte dans le budget. Par mesure de précaution, le loyer a été mis au budget jusqu'au 31 octobre 2017. Il devrait s'agir de deux classes à Servion, deux classes aux Cullayes et d'une classe à Montpreveyres qui accueille une majorité d'enfants de Servion.

352 structures provisoires :

Une deuxième classe provisoire à Carrouge et louée par l'ASIJ depuis la rentrée 2016.

Les huit classes provisoires de Mézières sont comptées pour un mois sur l'année 2017 en prévision de leur démontage courant janvier 2017.

353 Bâtiment des Goilles - Servion

Il est prévu que le Collège des Goilles entre en fonction à la rentrée d'août 2017. A l'heure où ces lignes sont écrites, le délai devrait être respecté. Les charges ont donc été estimées pour une durée de cinq mois pour l'année 2017.

354 Centrale de Chauffe

Ce nouveau compte a été créé afin de faciliter le calcul des coûts du kWh d'énergie livré.

Il regroupe toutes les charges et les produits liés à la centrale de chauffe rénovée de Mézières.

En raison des travaux dans le bâtiment de l'auberge communale, il sera vendu moins d'énergie à la commune de Mézières en 2017

## 5. Instruction publique

500. Transports :

Les transports ont été sous-traités à Taxi Romontois. Dès la rentrée 2016, nous n'avons donc plus qu'un seul interlocuteur pour les transports hors transports publics. Le fait d'avoir sous-traité cette activité génère une sensible économie.

512 Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés sont depuis 2016 également donnés à Forel (Lavaux) et Savigny.

Il est toujours difficile de prévoir la fréquentation de ceux-ci.

# ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

Siège : 1083 Mézières

510 / 520 enseignement primaire et secondaire

510 / 520.3522.00, les dérogations d'enclassement pour les deux cycles ont été revues à la hausse, car ceux-ci sont en augmentation. Les élèves étant sous la responsabilité de l'ASIJ, mais hors de l'EPS du Jorat sont pris en compte pour la répartition des frais finale.

510 / 520.4512.00, remboursement du Canton des frais liés aux accompagnants (jeunesse et sport) des camps.

521. Réfectoire scolaire :

Dès l'ouverture du réfectoire au collège du Raffort, les repas et toute l'infrastructure liée à ceux-ci (personnel, gestion des inscriptions, etc.) seront sous-traités au traiteur adjudicataire, La Chenille gourmande.

Depuis la création d'un réfectoire pour le collège de Mézières, le subside pour les repas pris à la cantine pour les enfants n'ayant pas 30 minutes à la maison était donné indirectement par la différence entre le coût d'exploitation du réfectoire et le prix demandé pour le repas. Cette différence de couverture s'élevait à environ CHF 4.00.

Dans sa nouvelle configuration, cette manière de faire n'est plus possible. De plus, il faut également tenir compte des enfants qui sont sous le régime de l'école obligatoire et à charge de l'ASIJ, mais scolarisé ailleurs (Rac, sport-étude, classe d'accueil, etc.).

C'est pourquoi l'ASIJ étudie la meilleure manière de faire pour remplir cette obligation qui normalement est de compétence municipale. Le but final étant la gestion de ces dédommagements directement par l'ASIJ. Ceci garantirait l'équité entre les communes membres de notre association. Le subside est de CHF 3.00 par repas pris au réfectoire.

Le canton devrait en rembourser les 2/3 à l'ASIJ.

## Charges, revenus et répartition

Le budget de l'ASIJ pour l'année 2017 laisse apparaître les résultats suivants :

Total des charges	6'869'990.00
Total des revenus	313'270.00
Frais à répartir	6'556'270.00

Ce montant est réparti selon les statuts, entre les communes membres, à 50% au nombre d'élèves et 50% au nombre d'habitants. Sur la base des chiffres au 31 décembre 2015 pour les habitants et au 30 septembre 2016 pour les élèves, cette répartition serait la suivante :

½ par le nombre des élèves :  $6'556'270.00 : 2 = 3'278'135.00$  : 1 544 = 2'123.14  
½ par le nombre habitants :  $6'556'270.00 : 2 = 3'278'135.00$  : 12 650 = 259.14

**ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT**  
**Siège : 1083 Mézières**

Répartition par commune selon budget 2017

	Élèves	Habitants	Coût élèves CHF	Coût habitant CHF	Total CHF
Corcelles-le-Jorat	48	421	101 910,93	109 098,41	211 009,34
Forel/Lx	234	2 085	496 815,80	540 309,21	1 037 125,00
Jorat-Mézières	398	2 755	845 011,48	713 933,75	1 558 945,23
Montpreveyres	90	628	191 083,00	162 740,62	353 823,61
Ropraz	45	405	95 541,50	104 952,15	200 493,65
Savigny	362	3 304	768 578,28	856 202,22	1 624 780,50
Servion	239	1 908	507 431,52	494 441,23	1 001 872,75
Vucherens	62	543	131 634,95	140 713,62	272 348,58
Vulliens	52	462	110 403,51	119 723,19	230 126,70
Syens	14	139	29 724,02	36 020,61	65 744,64
<b>Totaux</b>	<b>1 544</b>	<b>12 650</b>	<b>3 278 135,00</b>	<b>3 278 135,00</b>	<b>6 556 270,00</b>

Plan des investissements

Conformément à l'art. 18 RCom, le comité de direction vous remet, en annexe au présent préavis et pour information, le plan des investissements prévus pour la législature 2016 - 2021. Ce plan tient compte des différents projets d'investissement et plus particulièrement du futur collège de Carrouge. Le coût total de l'investissement pour ce collège a été pris en compte dans le plan d'investissement. Les subventions, la participation pour les abris PC et autres ne sont pas retranchés du coût total des travaux figurant dans le plan d'investissement.

Endettement

L'endettement de l'ASIJ au 31.12.2016 sera de CHF 23'481'000.00

Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, le comité de direction de l'ASIJ vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le budget 2017, tel que présenté.

Le présent préavis a été approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 02 novembre 2016.

  
Etienne Cherpillod  
Président

Pour le Comité de direction

  
Nicolas Degez  
Responsable administratif

Annexes : budget, plan des investissements 2016-2021